

# COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(TARN-ET-GARONNE)

## ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A

**Madame Lydie BENCE – 4<sup>ème</sup> Adjointe au maire**

**N° 2026\_ARR\_0269**

**Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Maire de la Commune de Castelsarrasin ;**

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant Monsieur le Maire, à déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 d'installation du nouveau conseil municipal portant élection du maire et des adjoints au maire ;

Vu la délibération n°03/2026-1 du Conseil Municipal du 27 mars 2026 fixant à neuf (9) membres le nombre d'adjoints ;

Vu la délibération n°04/2026-1 du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026 portant délégations de compétences données au maire par le conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'élection du 27 mars 2026 de Madame Lydie BENCE en qualité de 4<sup>ème</sup> Adjoint au maire ;

Considérant que pour faciliter une administration de l'activité communale et permettre la continuité du service public, il paraît opportun que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes ou documents soit assuré par les adjoints au maire et conseillers municipaux délégués ;

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à madame Lydie BENCE, 4<sup>ème</sup> Adjointe au maire, dans les matières et conditions suivantes :

#### **Affaires sociales :**

Elle est en charge de la mise en œuvre de la politique sociale.

Elle émet des avis sur les demandes de subventions émanant des associations à caractère social.

#### **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD):**

Elle est l'élue référente du CLSPD. Elle supervise les actions à mettre en œuvre dans le cadre du CLSPD. Elle participe à la définition de la stratégie territoriale en matière de prévention et de sécurité.

SLOW

### **Petite Enfance - Jeunesse :**

- **Jeunesse** : Elle participe en collaboration avec le Service Scolaire et la deuxième adjointe au maire, déléguée aux affaires scolaires, à la définition et la mise en œuvre des actions relevant du domaine de la Jeunesse.
- **Petite Enfance** : Elle est l'élue référente en la matière. Elle met en œuvre les actions relevant de la politique en matière de petite enfance. A ce titre, délégation de signature lui est octroyée pour les contrats d'accueil des enfants et pour les attestations de frais de garde.
- **Dépôt de plaintes** : Elle est autorisée à déposer plainte auprès du commissariat de police ou de la gendarmerie, au titre de la Commune de Castelsarrasin.
- **Astreintes** : Les adjoints au maire effectuent des astreintes conformément à un planning établi par monsieur le maire. Dans ce cadre, délégation de signature est octroyée à madame Lydie BENCE, 4<sup>ème</sup> adjointe, pour :
  - o les arrêtés municipaux d'hospitalisation provisoire ;
  - o les arrêtés de réquisition ;
  - o les arrêtés de réquisition d'un transporteur ;
  - o les arrêtés portant admission provisoire en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat.

La signature des documents énumérés, ci-dessus, devra être précédée de la mention suivante « par délégation du maire ».

**Article 2** : La présente délégation de fonctions est permanente et reste en vigueur tant qu'elle n'a pas été rapportée. Elle prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions.

**Article 3** : Le présent arrêté prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité, de sa publication sur le site internet de la ville et de sa notification au délégataire

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Procureur de la République ;
- Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers municipaux délégués ;
- Monsieur le Directeur Général des Services ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs de Service.

et sera par ailleurs notifiée à Madame Lydie BENCE - 4<sup>ème</sup> Adjointe au maire.

Fait à Castelsarrasin, le 13 avril 2026

Notifié le : 15/04/2026

à Madame Lydie BENCE

Signature :

**Le Maire**

**J-Ph BESIERS**



Jean-Philippe BESIERS - Maire de la Commune

**Voies et délais de recours :** Le présent arrêté sera publié sous forme électronique par mise en ligne sur le site internet de la Ville de Castelsarrasin. Il peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité :

- d'un recours gracieux adressé à monsieur le Maire, étant entendu que le silence de l'administration de plus de deux mois vaut décision tacite de rejet,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

SLOW

ID : 082-218200335-20260413-2026\_ARR\_0269A-AR